



Mobilités de personnels avec la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur de notre lycée

Projet 2023



La mobilité de personnel – Qui ?

Tout type de personnel de l'enseignement supérieur.

S'il y a beaucoup de demandes : critères de sélection

- Antériorité de la demande
- Intérêt du projet en terme de formation professionnelle
- Retombées du projet pour l'établissement
- Nombre de participations antérieures à une mobilité



La mobilité de personnel – Quoi ?

Une activité pour répondre aux besoins de ce personnel en matière **d'apprentissage** et de **développement professionnel**.

- Mobilité à des fins d'enseignement
- Mobilité à des fins de formation
 - une période d'observation en situation de travail
 - une période d'observation (par exemple en entreprise)
 - une session de formation (à l'exclusion de conférences)



La mobilité de personnel - Combien et où ?

Combien de temps ?

- 2 jours minimum
- Limitation de la durée par le coût

Combien de mobilités pour 2023-24 ?

- Mobilités pour 6 personnes

Combien pour le financement ?

- Soutien aux frais de voyage
- Soutien aux frais de séjour
- Financement de la formation
- Où ?
- Dans un des 27 pays de l'UE

La mobilité de personnel - Combien ?

Soutien aux frais de voyage

Couts éligibles	Distance parcourue	Montant pour moyen de transport standard	Moyen de transport co-responsable
Frais de voyage des participants depuis leur lieu d'origine jusqu'au lieu de l'activité, plus trajet retour. Contribution aux couts unitaires. Attribution en fonction de la distance parcourue par chaque participant. Indiquer la distance en utilisant le calculateur de distance fourni par la Commission européenne	10 - 99 km	23 €	///
	100 - 499 km	180 €	210 €
	500 - 1999	275 €	320 €
	2000 - 2999	360 €	410 €
	3000 - 3999	530 €	610 €
	4000 - 7999	820 €	///
	8000 et +	1500 €	///

<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/distance-calculator>

La mobilité de personnel - Combien ?

Soutien aux frais de séjour

Pays de destination	Personnels de l'UE Min-max par jour	65 %	60%
Danemark, Finlande, Island, Irlande, Norvège, Suède, Lichtenstein, Luxembourg	90 – 180 €	117 €	108 €
Pays tiers non associés de la Région 14 = Iles Féroé, Suisse, Royaume Uni	90 – 180 €	117 €	108 €
Autriche, Belgique, Chypre, Allemagne, Grèce, Italie, Malte, Pays Bas, Portugal, Espagne, France	79 – 160 €	104 €	96 €
Bulgarie, Croatie, République Tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie	79 – 160 €	104 €	96 €

Réponse en attente
pour le % adopté sur
le projet 2023

La mobilité de personnel - Combien ?

Financement de la formation

Le Guide du projet ne mentionne rien à ce sujet mais

- les **frais de formation** peuvent être pris en charge par la partie « soutien organisationnel » du budget (mais cela diminue les bourses que nous pouvons verser aux étudiants).
- Ils seront remboursés sur facture

Peut être payés directement
par le lycée si accord de la
Direction

La mobilité de personnel – Quand ?

Quand peut on partir ?

Sur l'année scolaire 2023-2024

A négocier avec la Direction

Quand perçoit on l'aide financière ?

- Au plus tard au début de la mobilité pour 70% du total
- Le solde après
 - Réponse à l'enquête satisfaction de l'Agence Erasmus
 - Remise de l'attestation de participation à la formation

En attente
de l'avis de
la Direction

La mobilité de personnel - Comment ?

C'est au participant de monter les parties pédagogique et logistique de son projet.

Comment trouver une formation ?

La Commission centralise les offres de formation dans un moteur de recherche

<https://school-education.ec.europa.eu/fr/professional-development/courses?f%5B0%5D=modality%3Aonline>

Cette plateforme n'est pas une délivrance de label de qualité.